



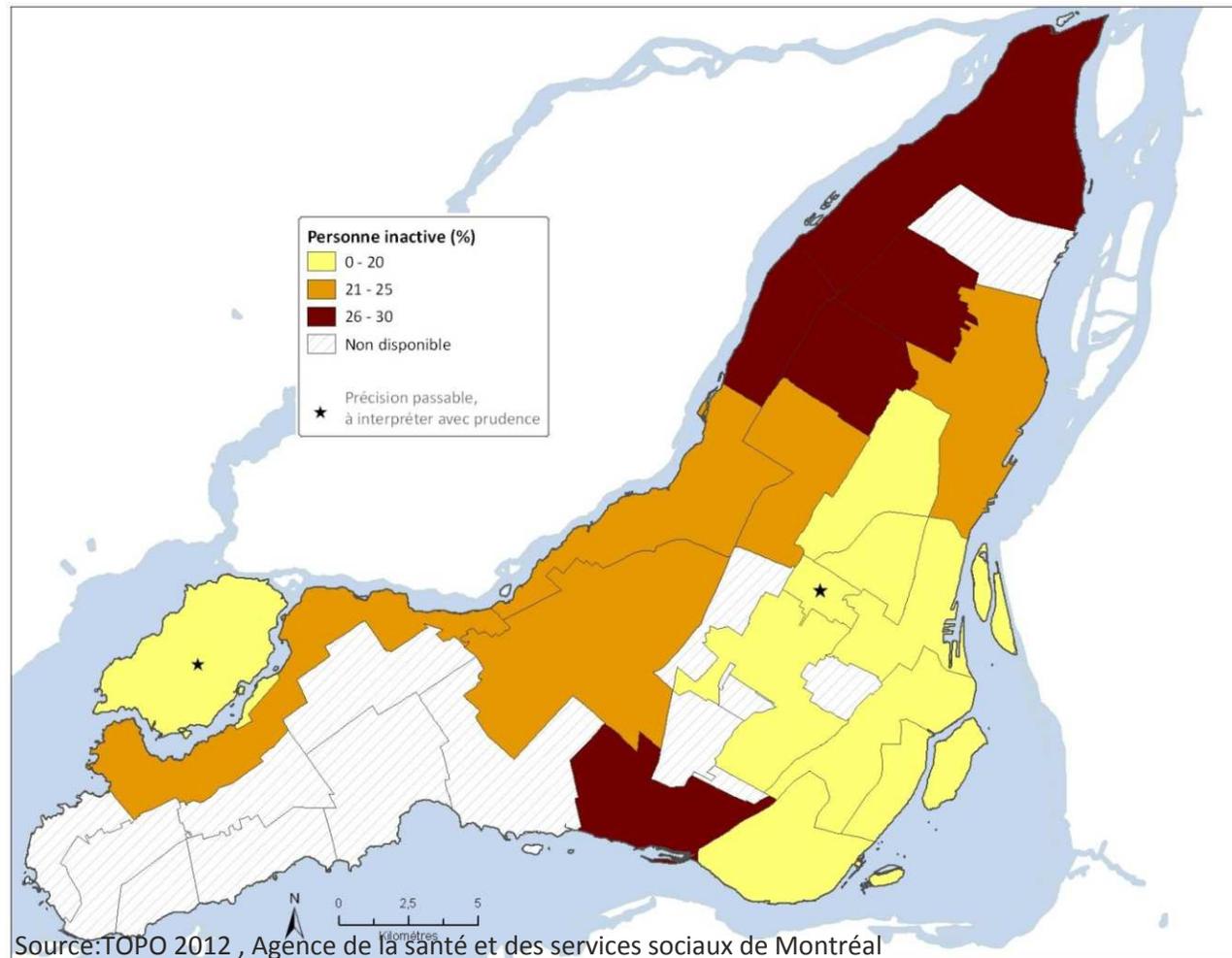
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DIRECTEUR DU SPORT ET DU PLEIN AIR URBAINS

Direction régionale de santé publique du CIUSSS-CCSMTL

Bénéfices de l'activité physique

- L'activité physique a de nombreux bénéfices pour la santé. En effet, l'activité physique est associée à
 - Une amélioration du bien-être et de la santé mentale
 - Une diminution :
 - Du cancer du sein et du côlon
 - Des maladies cardiovasculaires
 - Du diabète
 - De l'obésité, l'hypertension, la dépression, etc.
 - Des décès

Un adulte montréalais sur cinq a un faible niveau d'activité physique



Le plein air urbain et son potentiel

- Favoriser la pratique d'activité physique :
 - Valoriser le jeu libre chez les jeunes
 - Favoriser des activités de déplacement non motorisé

Position de la Direction régionale de santé publique

- RÉDUIRE LES inégalités sociales de santé
- AMÉLIORER l'accessibilité PHYSIQUE, ÉCONOMIQUE ET GÉOGRAPHIQUE aux infrastructures et installations permettant d'être actif
- ASSURER la sécurité DE l'ensemble des citoyens dans les déplacements

Inégalités sociales de santé

D'une perspective de santé publique, la promotion de l'activité physique devrait se faire en considérant les inégalités sociales de santé sur le territoire

Réduire les inégalités sociales de santé

- **Augmenter** l'accès à l'ensemble de la population vulnérable
 - réfléchir et planifier en fonction des réalités des milieux (embourgeoisement, immigration, population vieillissante vs jeunes familles)
- S'assurer que les nouveaux projets de développement intègrent des espaces verts (ex. : Blue Bonnet, Pierrefonds)

Superficie de parc par 1 000 habitants et fréquence du faible revenu sur le territoire

	Superficie parc (m ² /1000 hab)	Fréquence faible revenu (2015)
1-Montréal-Nord	5 149	22%
2-Côte-des-Neige- Notre-Dame de-Grâce	6 738	24%
3-Le Plateau-Mont- Royal	7 647	26%
4-Saint-Léonard	7 657	16%
5-Villeray-Saint- Michel-Parc-Extension	7 906	23%
6-Outremont	11 277	11%
7-Mercier-Hochelaga- Maisonneuve	14 437	19%
8-Saint-Laurent	15 655	17%
9-Rosemont-la-Petite- Patrie	17 846	19%
10-Lachine	18 183	17%
11-Lasalle	18 638	15%
12-Verdun	19 153	18%
13-Le-Sud-Ouest	27 859	23%
14-Ahuntsic- Cartierville	32 911	17%
15-Anjou	40 985	13%
16-Rivière-des- Prairies-Pointes-aux- Trembles	47 870	10%
17-Ville-Marie	51 837	33%
18-Pierrefonds- Roxboro	87 353	10%
19-L'île-Bizard-Sainte- Geneviève	192 986	7%

Source : Plan directeur sports et plein air urbains 2018 et Statistique Canada 2015

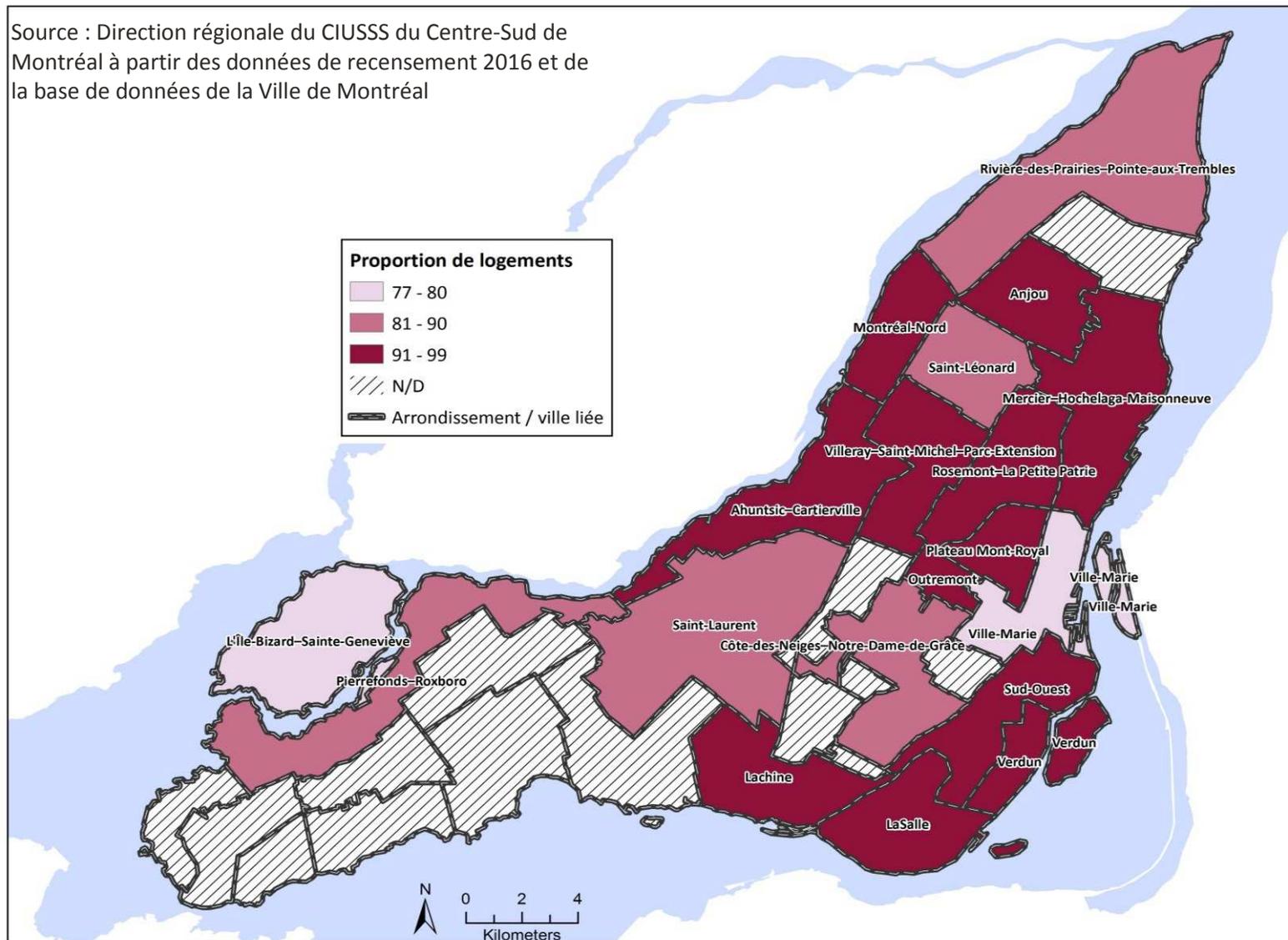
Intégrer les enjeux d'accès

D'une perspective de santé publique, les enjeux d'accès sont cruciaux afin que l'ensemble de la population puisse être active

(accès physique, géographique et économique)

Proportion des logements ayant accès à au moins une installation ou à un grand parc à moins de 500 m

Source : Direction régionale du CIUSSS du Centre-Sud de Montréal à partir des données de recensement 2016 et de la base de données de la Ville de Montréal



Accessibilité économique

- Le plus important est d'augmenter les possibilités gratuites. Des espaces verts ou des lieux aménagés pour être actif (ruelles vertes, rues partagées) encouragent la pratique libre et multiplient les occasions d'être actif.
- Pour augmenter l'accessibilité économique, les programmes de type « accès loisir » sont intéressants.

D'une perspective de santé publique, la promotion de l'activité physique ne peut se faire sans une considération des enjeux de sécurité :

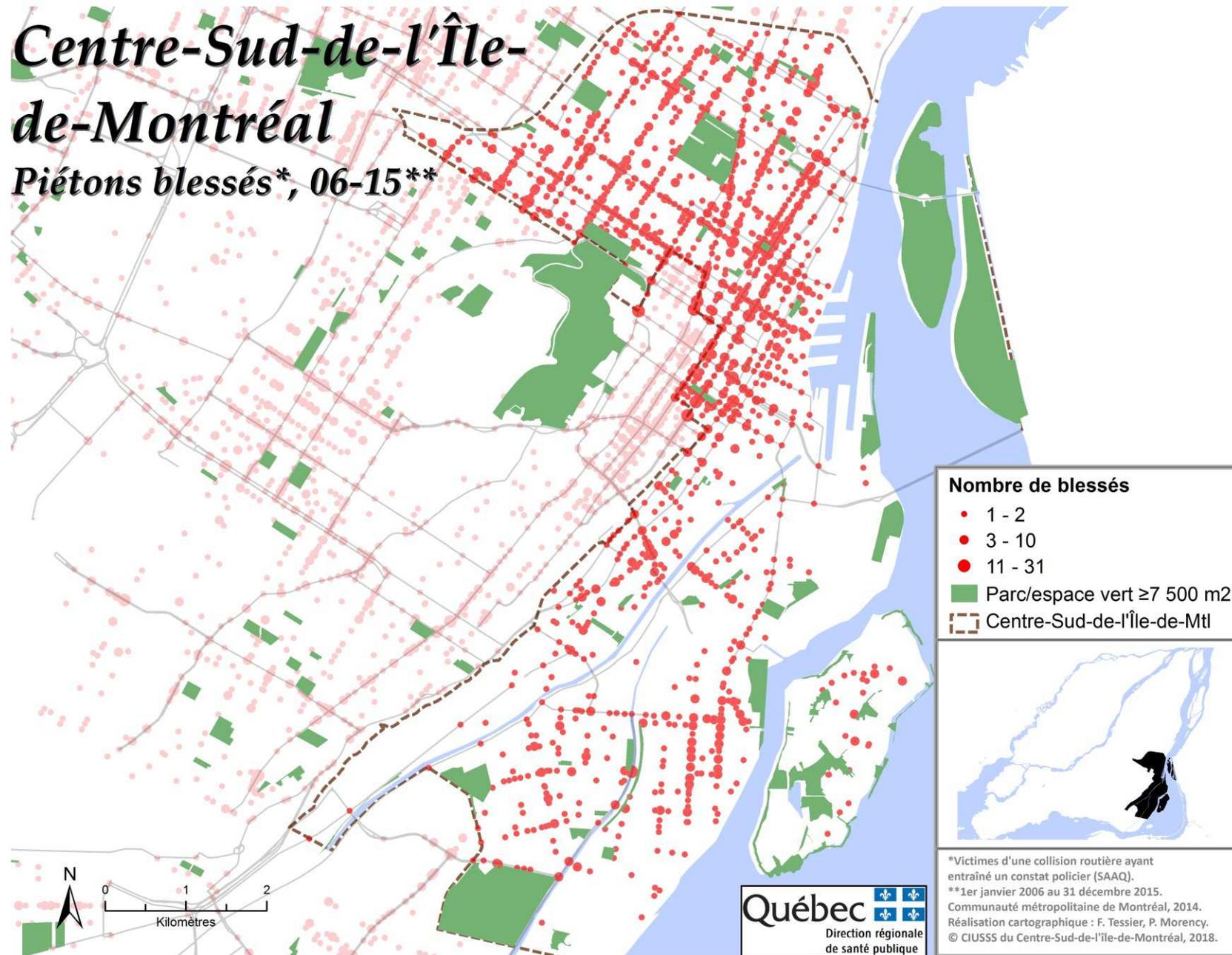
- Pour les piétons, cyclistes et usagers des installations sportives et des parcs

Intégrer les enjeux de sécurité

- Enjeux de sécurité peu abordés dans le plan
 - Au niveau des installations sportives (conformité et entretien des équipements)
 - Au niveau des aménagements routiers pour accéder aux parcs et installations sportives

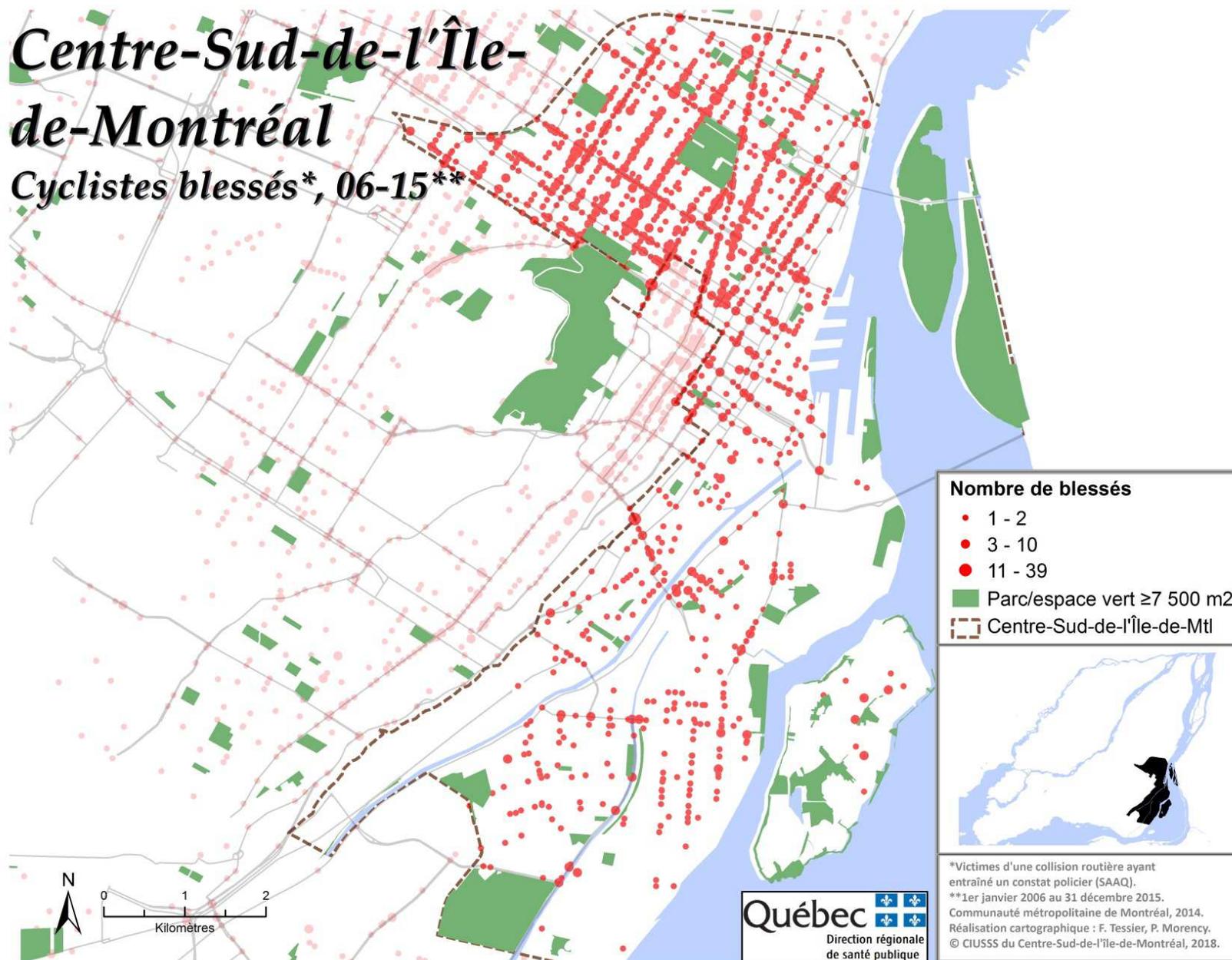
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Piétons blessés*, 06-15**



Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Cyclistes blessés*, 06-15**



Recommandations

- Prioriser l'aménagement ou le réaménagement d'espaces dédiés au plein air urbain en priorité dans les secteurs défavorisés.
- Aménager les espaces en cohérence avec la population résidante du secteur.
- Assurer une équité dans l'accessibilité géographique, physique et économique aux installations.
- S'assurer de la sécurité des accès et des installations (mise en place d'aménagement au pourtour des installations, conformité des équipements).

MERCI!

PLUS F●RT
AVEC V●US

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec 